

|  |   |
|--|---|
| Qu'est-ce que la liberté ?   | La liberté est un droit naturel de l'Homme. C'est la possibilité d'agir selon sa propre volonté dans le respect des lois.   |
| Quelles libertés sont affirmées dans les Déclarations des droits de 1789 et de 1948 ?            | Chaque individu doit pouvoir jouir de la liberté de conscience, de religion, d'expression, de circulation...il doit également avoir le droit au respect de sa vie privée. Les groupes d'individus possèdent d'autres libertés : de la presse, de manifester, de s'associer, de se syndiquer... On distingue donc les libertés individuelles des libertés collectives.   |
| Pourquoi peut-on dire quelles sont fondamentales ?   | Elles sont reconnues à tous les citoyens dans une démocratie.   |
| Quelles sont les cinq grandes catégories de libertés qui se sont développées depuis 1789 ?       | Depuis la Révolution française de 1789, les hommes se sont battus pour le respect des libertés fondamentales.<br>On distingue les libertés individuelles, la liberté d'expression, les droits sociaux, la liberté de pensée et de conscience et les droits du citoyen.  |
| Expliquez en quoi la reconnaissance des libertés depuis 1789 a suivi l'évolution de la société ? | Exemples : Les hommes obtiennent le droit de vote en 1848 après une révolution et les femmes en 1944 après l'avoir réclamé pendant de nombreuses années.<br>Depuis la loi de séparation des Églises et de l'État (1905) la République est laïque. En ne favorisant aucune religion, elle permet à tous la liberté de pratiquer ou non une religion.<br>Les lois qui déterminent nos libertés changent pour s'adapter aux évolutions de la société. Elles sont l'aboutissement de débats, de partage d'idées qui concernent tous les citoyens et elles sont votées par le Parlement élu. |

CACHE

(à plier pour masquer la colonne des réponses)

|   |   |  |
|---|---|--|
| <p>Pourquoi toute liberté a-t-elle des limites ?</p>  | <p>L'usage des libertés ne doit porter atteinte ni à la liberté d'autrui, ni à l'ordre public. Il faut respecter les lois. Les lois garantissent les libertés, mais elles limitent aussi la liberté de chacun pour que les autres puissent exercer leur propre liberté.</p> <p>Ex : Les réseaux sociaux peuvent être des lieux de danger (harcèlement, chantage, géolocalisation...). Heureusement la loi s'applique sur internet : racisme, diffamation, incitation au meurtre sont interdits.</p>   |  |
| <p>Le droit à la sécurité face au terrorisme, face au coronavirus peut-il justifier de limiter les libertés ?</p> | <p>La sécurité est un droit. L'État a le droit de protéger les personnes et les biens par la lutte contre la délinquance et le terrorisme ou une crise sanitaire (plan Vigipirate, opération sentinelle, vidéo-surveillance, confinement).</p> <p>Mais faut-il sacrifier toutes nos libertés pour plus de sécurité ? Cette question fait régulièrement débat dans notre pays surtout dans une situation <b>d'État d'urgence</b>, état d'exception décrété par le gouvernement qui restreint les libertés.</p>   |  |
| <p>Peut-on tout dire ou tout écrire au nom de la liberté d'expression ?</p>                                       | <p>Oui, presque tout !</p> <p>En France depuis la révolution française, la liberté d'opinion et d'expression est un pilier essentiel de la démocratie : chacun est libre de penser et d'écrire ce qu'il veut. En France, on peut critiquer le président, les ministres, le maire.... Et même s'en moquer. En quelques mots, quelques traits, les humoristes et les caricaturistes nous font rire ou nous dérangent, mais ils nous font réfléchir, sur nous, sur les autres. Sans liberté d'expression, grèves, manifestations, pétitions seraient impossibles. Il ne serait pas possible de surfer sur internet. Il n'y aurait pas de liberté d'information. Mais attention à ne pas confondre liberté d'expression avec injures, menaces, mensonges et propos racistes ou sexistes. Ils sont interdits et punis par la loi pour préserver la liberté d'expression de chacun.</p> |  |